

Décret

Générale

colonial

Décret n° 238 portant création de collèges d'enseignement secondaire d'Etat dans les départements et territoires d'outre-mer.

n° 238

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 octobre 1975

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1975

Date du numéro
25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Territoire des Afars et des Issas Djibouti – C.E.S. d'Etat n° 9820004 T par transformation du collège d'enseignement secondaire n° 9820004 T de Boulaos annexé au lycée d'Etat n° 9820001 P. Par décret en date du 1° octobre 1975, sont créés les collèges d'enseignement secondaire d'Etat autonomes suivants :